

Le rapport d'activité 2013 de l'inspection Santé Sécurité au Travail

Ce rapport très complet met en évidence une dégradation accrue des conditions matérielles dans lesquelles les agents des ministères économique et financier travaillent. A laquelle s'ajoute une souffrance au travail ancrée de manière structurelle.

Par ailleurs, les ISST font le constat d'un déséquilibre entre leurs différentes missions au détriment de leurs missions de contrôle. En effet, le Secrétariat Général s'appuie sur le réseau d'ISST pour effectuer les formations des représentants du personnel et de l'administration siégeant dans les CHSCT.

Il en résulte une très importante baisse du nombre de contrôle dans les bâtiments des ministères économique et financier. La Fédération des Finances CGT demande à ce que cette situation prenne fin très rapidement. En effet, les efforts de formation continueront à être très important dans les prochaines années. Il nous apparaît nécessaire que des effectifs doivent être alloués pour assumer cette charge de travail.

La hausse des constatations continue de s'accroître dans des proportions importantes malgré la baisse des visites. En 2006, 1 107 visites avaient été effectuées, 668 en 2012, 534 en 2013. Chaque visite a donné lieu à près de 23 constatations en 2013 contre 21 en 2012 et 7 en 2006. Le nombre des agents concernés par les contrôles est de 11 701 agents contre 14 336 en 2012 et 21 497 en 2011.

Évolution des constatations depuis 2009						
	2009	2010	2011	2012	2013	Pourcentage 2013
Sécurité	4 230	4 936	6 097	4825	4553	59 %
Hygiène des lieux de travail	1 848	2 245	2 131	1687	1519	20 %
Conditions d'hygiène de travail – éléments ergonomiques	1 593	2 170	1 953	1325	1277	16 %
Aménagement spécifiques pour les personnes handicapées	477	443	755	486	413	5 %
TOTAL	8 148	9 794	10 936	8323	7762	100 %

En matière de sécurité, les problématiques sont (par ordre d'importance décroissante) :

- la prévention des risques d'incendie et de paniques (21,56 % ; locaux à risques, signalétique de sécurité, dégagements et issues de secours non conformes, formation à la sécurité incendie, notamment premiers secours, consignes de sécurité et plan schématique des locaux, extincteurs, exercices d'évacuation, entretien et vérification des dispositifs de sécurité, dispositif d'alarme sonore, ...)

- la prévention des risques liés à l'électricité (12,07 % ; installation électrique non conforme, prises et fils électriques, absence de vérification périodique, défaut d'habilitation du personnel,...),
- prévention des risques de chutes (7,36 % ; chute de plain-pied, chute de hauteur, stockage en hauteur non sécurisé,...),
- la prévention des risques d'altération de la santé liés à l'amiante (5,15 % ; défaut de signalétique amiante,...)
- formations spécifiques à la sécurité (2,86 %),
- la prévention des risques liés à la structure du bâtiment (2,12 %),
- la prévention des risques d'altération de la santé liés aux produits chimiques (1,75 %),
 - la prévention des risques liés à la coactivité (1,70 %),

la prévention des risques liés à la manutention de charge, l'utilisation d'équipement de travail spécifique et d'équipement de protection individuelle (1,23 %),

- la prévention des risques liés à la présence de portes et portails automatiques (1,12 %),
- ...

En matière d'hygiène des lieux de travail, les signalétiques sont (par ordre d'importance décroissante) :

- nettoyage et rangement des locaux de travail et locaux annexes (5,38 % ; absence ou insuffisance d'entretien des locaux de travail, encombrement des locaux, absence ou insuffisance d'entretien des locaux sanitaires,...),
- aération, assainissement (4,34 % ; défaut d'entretien du dispositif de ventilation,...)
- aspect intérieur/ aspect extérieur (3,94 % ; aspect intérieur dégradé,...),
- installations sanitaires et vestiaires (3,67 % ; locaux sanitaires non conformes, ..),
- local social, local de repos, restauration, distribution de boissons, hébergement (2,22 %).

En matière de conditions matérielles de travail, y compris les éléments ergonomiques, les problématiques sont (par ordre d'importance décroissante) :

- ambiance lumineuse/éclairage individuel et artificiel (5,38 % ; défaut d'entretien du matériel d'éclairage, absence ou mauvaise protection contre le rayonnement solaire, ...),
 - le travail sur écran de visualisation/le mobilier (4,79 % ; aménagement du poste de travail sur écran ne permettant pas à l'agent d'avoir une position confortable, défaut de mise à disposition d'un mobilier approprié au travail sur écran, ...),
 - ambiance thermique/chauffage (2,42 % ; température des locaux de travail non convenable,...)
- l'aménagement des espaces de travail/surface des locaux (2,02 %),
- ambiance sonore (1,23 %)

Il a été encore relevé par les ISST les problématiques d'ergonomie suivantes : ergonomie des applications informatiques (applications informatiques nombreuses et incompatibles entre

elles, multiplication des mots de passe et déconnexions automatiques trop rapides, vue incomplète de la page traitée sur l'écran, impliquant un passage contraignant d'un logiciel à l'autre et des difficultés d'accès à certaines applications, des réponses aléatoires et des temps de réponses allongés), des postes d'accueil « chartés DGFIP » et la généralisation des postes de travail double écran.

En matière d'aménagement spécifiques pour les personnes handicapées, ont été notamment relevés la non prise en compte de toutes les formes de handicap (visuels, auditif, ... ; 2,38 %) et des défauts d'accessibilité pour les personnes handicapés (1,60 %).